

nom d'ailleurs, car autrefois c'était pour la formation des chômeurs—à l'époque où j'étais président de la Commission scolaire dans ma région, j'ai été le premier à créer, à mettre en marche les premiers cours de formation des chômeurs. Depuis, elle a été amendée d'année en année. Ce n'est pas encore parfait,—au tout début ce n'était pas parfait, mais c'était le commencement—ce n'est pas encore parfait, on constate encore des torts, mais je suis sûr que plus on essaiera d'amender la loi, plus on touchera aux personnes qui en ont besoin.

Je constatais, encore l'an dernier, alors qu'on enseignait à des vieux de 62 ans, qu'on leur apprenait le français de troisième et de quatrième années. Entre nous, on aurait été aussi bien de donner un salaire à ces vieux-là et les envoyer passer leurs journées bien tranquilles à se bercer dans leur maison. C'est tout simplement que nous passons un peu pour des ridicules, nous, les législateurs, parce que nous ne produisons pas tout de suite les effets de notre législation, et quand nous retournons dans nos circonscriptions et que nous discutons avec nos concitoyens pour connaître les répercussions de ces lois, nous sommes quelquefois portés à rire, par suite des effets que la législation peut avoir.

Pour ce qui est de la formation professionnelle des adultes, je crois qu'il y aurait quelque chose à faire au sujet du nombre de classes. On me dira peut-être que c'est le gouvernement provincial qui oriente cela, mais puisqu'on le fait, on pourrait toujours avoir une vue d'ensemble de l'affaire. Au lieu de concentrer, par exemple, comme cela se fait dans ma région, toutes les classes à Chicoutimi, qu'on en ait un petit peu plus dans le nord du Lac, pour rapprocher un peu nos gens; au fait, cela serait possible, parce que nous avons des groupes de 25 ou 30 adultes qui pourraient se rendre à ces classes et qui sont obligés de déménager.

Je crois qu'il s'agit d'appeler l'attention du ministre sur cet état de choses pour que des situations aussi ridicules ne se présentent pas. Imaginez un travailleur obligé de voyager 50 milles pour aller assister à son cours, alors qu'on aurait pu instituer ce cours à Saint-Félicien, à Dolbeau, à Roberval, bref, dans une région tout près, pour permettre à toutes les personnes intéressées d'assister à ces cours et leur éviter des parcours inutiles.

Monsieur l'Orateur, un mot maintenant sur la question des comités régionaux. Là comme ailleurs, dans les comités régionaux, beaucoup font leur possible et d'autres le font moins. Cela me fait penser un petit peu à la dernière élection et à la somme de \$50,000 ou \$75,000 que le gouvernement fédéral avait versée au Conseil d'orientation économique, qui était administré un peu par les comités régionaux

et qui avait employé cette somme à faire de la pure politique dans la «Basse Mistassini». Mais le ministre n'est pas responsable de cela, car il n'en était même pas au courant.

C'est donc dire qu'il faut exercer une surveillance très étroite pour atteindre la fin pour laquelle la loi a été créée. Je suis sûr que si l'on s'évertuait à mettre moins de politique, on atteindrait ce but. Quoiqu'on ne le dise plus, on joue encore à la politique. Le parti libéral dit qu'il ne fait pas de politique, mais tous les actes posés par des politiciens sont orientés vers la politique, et je crois que c'est très mal, lorsque nous présentons une loi, et surtout lorsque les gens qui ont à veiller à l'application de cette loi sont des gens qui ont été nommés par la politique et qui ont souvent hâte de travailler pour cette même politique.

Nous souhaitons que ce bill atteigne ses fins et qu'il soit à l'avantage de toute la population ouvrière.

● (5.20 p.m.)

[Traduction]

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, loin de moi l'intention de retarder l'adoption du projet de loi visant à instituer un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration. J'ai suivi avec un vif intérêt cet après-midi les commentaires du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) lorsqu'il décrivait les attributions du Conseil et des commissions consultatives prévus en vertu de ce projet de loi. Certaines de ses remarques, me semble-t-il, portaient sans nul doute sur des problèmes qui relèvent totalement de la compétence des gouvernements provinciaux. Le gouvernement a un rôle à remplir, mais j'estime pour ma part qu'il fortifierait la Confédération en légiférant dans les domaines de sa compétence sans empiéter indûment sur les droits des provinces.

Il y a un aspect du bill qui m'inquiète énormément: le droit accordé au ministre d'instituer, de temps à autre et comme bon lui semble, de nouvelles commissions consultatives pour traiter de tout sujet dans le cadre de ses responsabilités. D'une part, le premier ministre (M. Pearson) se montre inquiet des dépenses de l'État et demande au cabinet de restreindre les dépenses inutiles. Cela se comprend facilement si l'on songe que, malgré le chiffre élevé de nos impôts actuels, nous accusons quand même un déficit budgétaire de quelque 740 millions de dollars. Et pourtant, le bill actuel donne carte blanche au ministre pour ce qui est d'instituer de nouvelles commissions, dont les présidents et les membres recevront une allocation pour chacun des jours où ils s'absenteront de leur lieu de domicile. Combien de commissions doivent être instituées?